

RESUME DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
12 décembre 2014

Le Conseil Municipal de RUFFEY-SUR-SEILLE régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme Evelyne PETIT, Maire

Étaient présents : MM. Jean-François BAEZA, Emmanuel BILLET, Michel BONIN, Denis BRUSA, Guy JEANDOT, Jean-Claude MARTEAU, Jean-François MICHEL, Evelyne PETIT, Véronique RAMEAUX, Annie RENARD, Hervé ROME, Daniel URBAIN,

Excusés : Elise GAVAND donne pouvoir à Denis BRUSA, Hervé PARIS donne pouvoir à Michel BONIN, Nadine VILLERET donne pouvoir à Evelyne PETIT

Avant de passer à l'ordre du jour, le Conseil Municipal approuve le dernier compte rendu du 14 novembre 2014.

Objet de la délibération : achat illuminations bâtiment Mairie-Ecole

Considérant que les illuminations ne sont pas nommément et limitativement citées dans la liste des biens imputables en investissement,

Vu la facture n°14130354 concernant l'achat d'illuminations « rideaux éco-lumière » à installer sur la façade de la Mairie, d'un montant de 599.22 € TTC,

Vu le caractère de durabilité certain de cet achat,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, afin de permettre à la Commune de récupérer la TVA,

DECIDE d'imputer la dépense en section d'investissement au compte 21578

Objet de la délibération : demande subvention coopérative scolaire

Le Conseil Municipal,

Vu la demande de subvention de la Coopérative Scolaire,

Après avoir pris connaissance des comptes de l'Association et en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer une subvention de 300 € à la Coopérative Scolaire pour l'année 2014.

Les crédits nécessaires seront imputés sur l'article 6574 du budget primitif 2015.

Objet de la délibération : renouvellement convention avec CCBR service technique

Après avoir pris connaissance du projet de renouvellement de la convention de mise à disposition de service technique entre la Communauté de Communes Bresse-Revermont et la Commune,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à signer la convention pour 4 années à compter du 1^{er} janvier 2014.

Objet de la délibération : convention GAZPAR

GRDF souhaite installer un boîtier (équivalent d'une boîte à lettres) et une antenne d'1.50 m environ sur un bâtiment public permettant aux abonnés Gaz de suivre leur consommation au quotidien lorsqu'ils seront équipés du nouveau compteur. L'objectif de GRDF est l'installation de 140 000 compteurs pilotes pour 2015-2016 pour arriver à 11 millions d'ici 2020. Le coût pour la commune sera de 20 à 22 € d'électricité par an et de 0.3% sur la facture des abonnés, compensé par une subvention annuelle de 50 € versée par GRDF

A ce jour aucune Commune du Jura n'est équipée.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de ne pas donner suite à la demande de GRDF par 7 voix pour et 8 voix contre : Nadine VILLERET, Elise GAVAND, Annie VOLATIER, Véronique RAMEAUX, Guy JEANDOT, Jean-François MICHEL, Hervé ROME, Emmanuel BILLET

Objet de la délibération : P.L.U.

Mme le Maire signale que l'enquête publique est terminée depuis le 2 décembre et donne lecture des 23 observations écrites sur le registre par la population reçue par le commissaire enquêteur. Ces observations sont étudiées, débattues une à une.

Le Conseil approuve les réponses apportées par Mme le Maire lesquelles seront adressées au Commissaire Enquêteur.

Dès que le Commissaire Enquêteur enverra son rapport et les conclusions de cette enquête, le Conseil Municipal pourra approuver le P.L.U.

Objet de la délibération : questions diverses

Déclarations d'Intention d'Aliéner : décide de ne pas préempter les immeubles ESTIOT rue des Sauges et LURION rue Saint-Christophe.

Téléthon : Guy JEANDOT signale que 39 tonnes de ferraille ont été récupérées, soit un montant de 3 500 € au profit du téléthon lors de l'opération du CENEMAT

Restauration vitraux église : l'entreprise PARROT, sollicitée en 2002, a réactualisé son devis. Madame le Maire l'a contacté pour obtenir un rabais afin que les travaux de sauvegarde puissent être rapidement commencés.

Projets salle motricité et rangement associations : le Conseil Municipal décide de solliciter le CAUE pour une étude qui portera sur l'aménagement paysager et l'insertion dans le patrimoine. Elle permettra une évaluation financière des coûts pour les deux projets retenus : la salle de motricité scolaire pour les maternelles et les TAP et un local de rangement pour les associations. Elle aidera également au choix du futur Maître d'œuvre.

Divers :

Véronique RAMEAUX s'inquiète du compte rendu donné par le Conseil Général qui réduirait la voie à 3.50 mètres lors de rétrécissements. Cela rendrait le passage des engins agricoles très difficile. Mme le Maire répond que la question avait été posée lors d'un précédent conseil et que la largeur minimale retenue serait de 4.50 mètres puisque les agriculteurs semblaient être d'accord sur cette largeur.

Vente bois : la vente a produit la somme de 40 841 €, comprenant les 3 lots de chênes, 1 lot de charme (1 310 €) et un lot divers (2 452 €)

Dates à retenir :

Marché Noël de l'école : 19 décembre

Marrons chauds : 20 décembre

Voeux du Maire : 16 janvier

Prochaine séance : vendredi 23 janvier

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15